

03 avr 2009 -11:53

Appartient à Conseil des ministres du 3 avril 2009

Programme de fusion ITER

Participation belge au programme de fusion "Approche élargie"

Participation belge au programme de fusion "Approche élargie"

Sur proposition de M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie, le Conseil des ministres a donné son feu vert pour poursuivre la participation belge au programme de fusion *Approche élargie*. La contribution belge à l'*Approche élargie* est limitée à 11.050.000 euros. Le SCK.CEN est chargé de l'exécution et de la coordination des exécutants belges.

L'*Approche élargie* comprend un ensemble de projets de recherche en matière de fusion, qui sont mis sur pied au Japon en soutien au programme de fusion ITER pour la réalisation du réacteur international de fusion ITER dans le sud de la France. Le Conseil des ministres du 23 mars 2007 avait approuvé le projet ITER.

En ces temps de crise, l'*Approche élargie* permettra à des entreprises wallonnes de pointe comme IBA et ALM-AMOS de pérenniser de l'emploi et de développer leurs connaissances dans le domaine porteur qu'est celui de l'énergie.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>